

# Mise en place du RGPD en 2 étapes

## 1<sup>ère</sup> étape : un unique registre de traitement des données personnelles

Sur le site de la Fédération nationale des orthophonistes : [cliquez sur l'article sur le RGPD](#)

● Règlement général de protection des données : registres



Vous trouverez 2 documents à télécharger ci-dessous, relatifs à l'article de l'Orthophoniste du mois d'avril 2018 sur le règlement général de protection des données (RGPD) :

- Un **registre vierge** (format Excel)
- 3 **modèles remplis** (format PDF)

Vous trouverez **en cliquant ici** le modèle à compléter concernant l'information sur la collecte des données personnelles. Le support d'information est libre : affichage dans la salle d'attente, remise de documents écrits d'information.

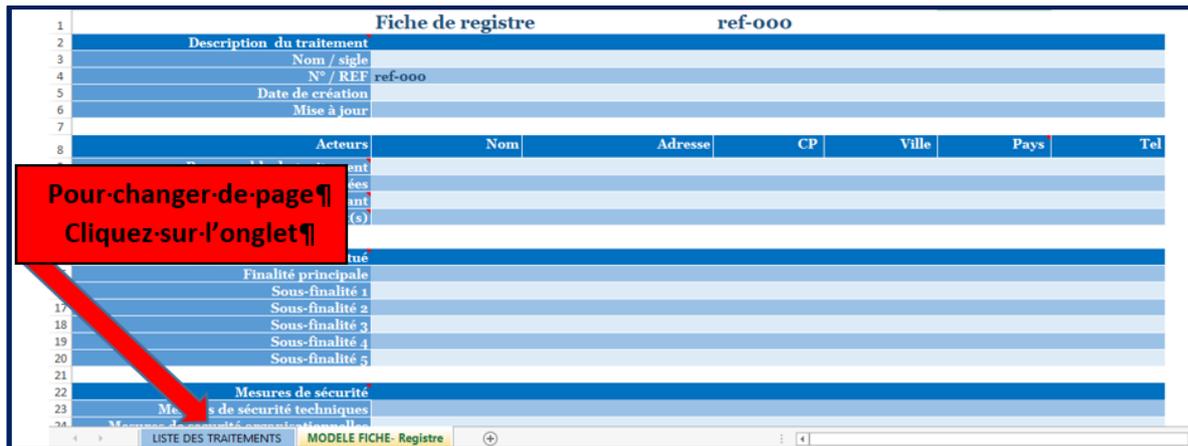
**Cliquez sur l'image** ci-dessous pour lire l'article de l'Orthophoniste d'avril 2018



*Article publié le 23 avril 2018*  
*Si vous avez des questions, des remarques ou des suggestions, écrivez nous à [contact@fno.fr](mailto:contact@fno.fr)*

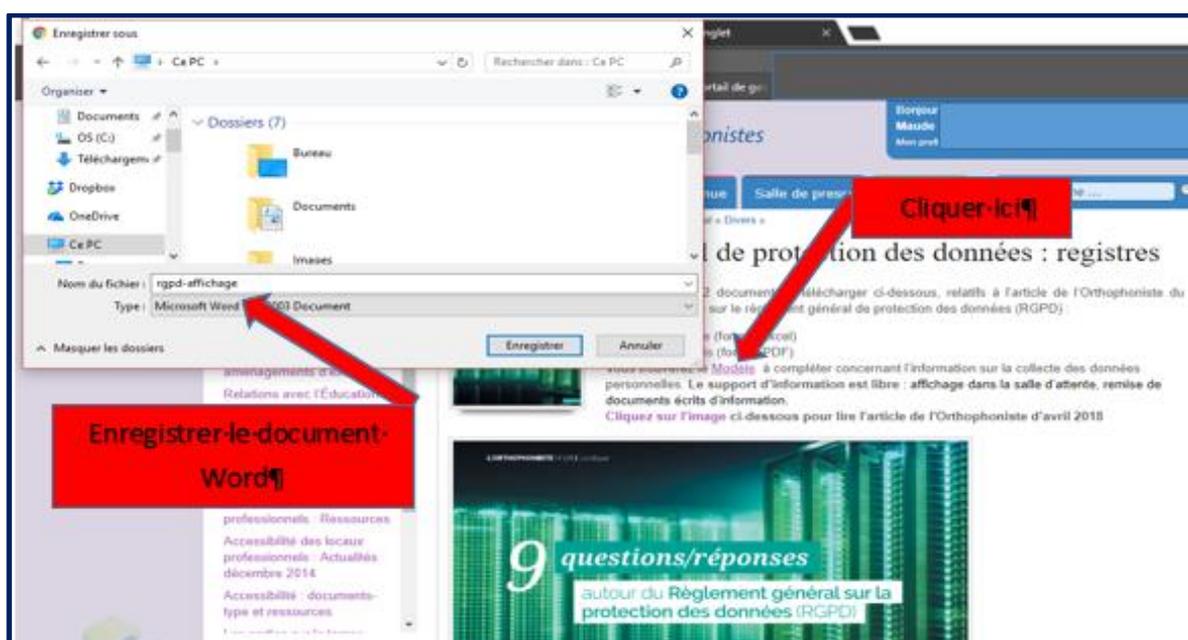
- 1- **Télécharger** sur le site de la Fédération nationale des orthophonistes le « **registre vierge** » (format Excel).
- 2- **Compléter** le registre vierge en vous aidant du modèle réalisé par la Fédération nationale des orthophonistes [3 modèles remplis (format PDF)]
- 3- **Conserver** ce registre de traitement à votre cabinet (enregistré dans votre ordinateur et/ou imprimé). Il servira de preuve en cas de contrôle effectué par la CNIL.

**NB :** Quand vous ouvrirez le document Excel « **registre vierge** », vous arriverez sur la page « **modèle fiche-registre** » elle correspond à la page 2 du modèle pré-rempli par la FNO. Pour aller sur la page 1, cliquez sur l'onglet « **Liste des traitements** » en bas du fichier Excel.



## 2<sup>ème</sup> étape : l'information des patients sur la collecte des données

- 1- **Télécharger** sur le site de la FNO le « **modèle** » (en format Word intitulé « RGPD – affichage ») : [cliquez ici](#) pour accéder à cet article.



- 2- **Compléter et personnaliser** ce document « RGPD-affichage ».

- 3- **Imprimer et afficher** dans la salle d'attente ou remettre aux patients. Le support d'information est libre : affichage dans la salle d'attente, remise de documents écrits d'information.

Ci-dessous un **EXEMPLE** concernant l'information sur la collecte des données personnelles.

Information sur la collecte de données personnelles

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par *Marguerite Floiry* pour la tenue du dossier patient.

Elles sont conservées pendant 30 ans (durée de conservation du dossier patient) et sont destinées à l'orthophoniste, pour un éventuel partage d'informations avec les professionnels de santé amenés à prendre en charge le patient, aux caisses et mutuelles de l'assuré social.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant, les faire rectifier, effacer, de limiter ou de vous opposer au traitement en contactant par écrit : *Marguerite Floiry au 21 rue du Général Leclerc Paris (75020)*.

Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Date 25/05/2018

*Marguerite Floiry*

## **NE PAS OUBLIER l'étude d'impact !**

### **1- Vous avez antérieurement réalisé une déclaration simplifiée à la CNIL**

**NB :** Suite à votre déclaration simplifiée, la CNIL vous a retourné un accusé de réception.

Si vous ne vous souvenez pas avoir réalisé cette déclaration simplifiée, rapprochez-vous de la CNIL au 01 53 73 22 22.

Vous avez un **délai de 3 ans** pour réaliser cette dernière étape.

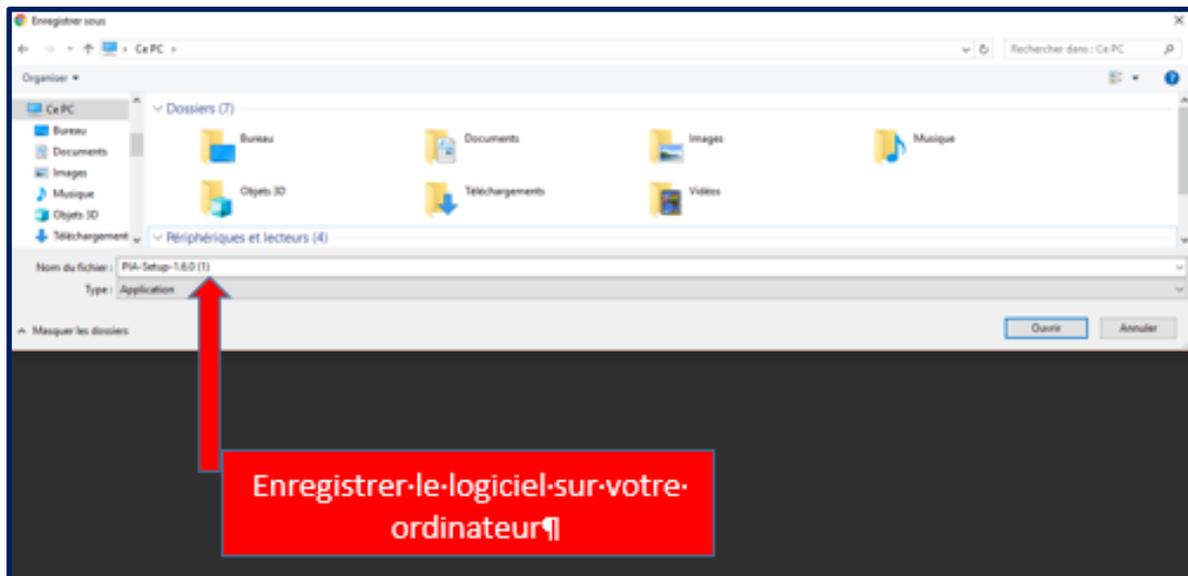
La CNIL met à disposition un logiciel permettant de réaliser plus facilement cette étude d'impact. : [cliquez ici](#)



## 2- Vous n'avez jamais fait de déclaration à la CNIL

Vous devez réaliser cette étude d'impact dès à présent en téléchargeant le logiciel PIA sur le site de la CNIL.

- 1- **Télécharger** le logiciel PIA sur le site de la CNIL : [en cliquant ici](#) (cette opération peut prendre quelques minutes)



- 2- Une fois le logiciel téléchargé et installé (en double-cliquant sur le fichier téléchargé), **ouvrir** le logiciel et commencer l'étude d'impact.



- 3- **Conserver** cette étude d'impact dans votre ordinateur

## **ATTENTION : Mise en garde sur les risques de démarchage agressif autour du RGPD**

Le RGPD s'applique à partir du 25 mai 2018 mais attention **ne vous précipitez pas** en faisant appel à n'importe quel prestataire !

Des sociétés peu scrupuleuses peuvent se présenter à vous afin de vous faire peur et vous inciter à faire appel à elles pour constituer votre registre de traitement.

[Le site de la CNIL](#) est très complet et ils ont mis un numéro de téléphone dédié aux professionnels de la santé.

**En cas de doute, n'hésitez pas, appelez la CNIL au 01 53 73 22 22.**